



LE DÉPARTEMENT

Pôle social

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

Place François Mitterrand
Carré Curial - BP 1804
73018 CHAMBÉRY CEDEX

**Le Président du Conseil départemental
de la Savoie,**



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Savoie

Direction territoriale de la PJJ Les Savoie

1 Allée des saules
74000 ANNECY

Le Préfet de la Savoie,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

Arrêté n° 2025-ETS EJF - 002
Dotation et Tarification pour l'exercice 2025
Etablissement « Centre Technique Hôtelier - CTH »
Association « Les Etoiles d'Hestia »,
6 rue Bugeaud BP 124 73208 Albertville Cedex
N° 730780707

- Vu** le Code de l'action sociale et des familles en ce qui concerne la protection de l'enfance notamment les articles L.313-11 et R.314-43-1, ainsi que l'article L.314-22 ;
- Vu** les articles 375 à 375-8 du Code civil relatifs à l'assistance éducative ;
- Vu** le code de la justice pénale des mineurs notamment les articles R.241-3 à R.241-9 ;
- Vu** l'arrêté du Ministre de la justice en date du 19 décembre 2003 relatif aux modes de tarification applicables aux prestations d'action éducative délivrées par les établissements et services concourant à la protection judiciaire de la jeunesse et sous compétence tarifaire conjointe du représentant de l'État dans le département et du Président du Conseil général ;
- Vu** les arrêtés conjoints Etat/Département de la Savoie, portant renouvellement de l'autorisation de fonctionnement du Centre Technique Hôtelier « L'Arlequin » en date du 24 Janvier 2017 ;
- Vu** l'arrêté portant autorisation des frais de siège de l'association les Etoiles d'Hestia du 2 août 2021 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2021, portant renouvellement de l'habilitation justice du Centre Technique Hôtelier « L'Arlequin » gérée par l'association les Etoiles d'Hestia ;
- Vu** la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social en date du 18 février 2022 ;
- Vu** le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens en date du 07 février 2022 et son avenant en date du 18 décembre 2023 ;
- Vu** la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social en date du 18 février 2022 ;

Vu l'arrêté n°2023-ETS EJF-019 fixant la dotation concernant l'ensemble des établissements et services gérés par l'association les Etoiles d'Hestia pour l'année 2023 en date du 11 décembre 2023 ;

Vu l'arrêté n°2023-ETS EJF-030 fixant la tarification concernant l'ensemble des établissements et services gérés par l'association les Etoiles d'Hestia pour l'année 2023 en date du 20 décembre 2023 ;

Vu l'arrêté conjoint Etat/Département de la Savoie en date du 12 décembre 2024 portant modification de l'autorisation du fonctionnement du Centre Technique Hôtelier « L'Arlequin » situé à Montmélián géré par l'association les Etoiles d'Hestia ;

Considérant le dialogue de gestion du 22 février 2024 ;

Considérant que les dépenses du groupe Mineurs Non Accompagnés de l'Internat du Centre Technique Hôtelier présentées par l'association les Etoiles d'Hestia paraissent manifestement hors de proportion avec le coût des établissements et services fournissant des prestations comparables, rendant impossible l'application des dispositions du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

Considérant que l'application des taux directeurs annuels sur la base de la dotation de l'année 2023 aboutit à un coût de fonctionnement plus proche des établissements et services fournissant des prestations comparables ;

Sur rapport de monsieur le directeur territorial de la Protection judiciaire de la jeunesse Les Savoie et de madame la directrice Enfance Jeunesse Famille du pôle social du département ;

Sur proposition conjointe de madame la directrice interrégionale de la Protection judiciaire de la jeunesse Centre Est et de madame la directrice générale adjointe du pôle social du département ;

ARRÊTENT

Article 1

Pour l'exercice 2025, une dotation globale d'un montant de **4 084 703,33 €** est allouée par le Conseil départemental de la Savoie à l'association « Les Etoiles d'Hestia », pour le Centre Technique Hôtelier. Elle est versée par mensualités pour l'année 2025, au 1/12^{ème} dans les conditions prévues par l'article R.314-43-1 du code de l'action sociale et des familles, déduction faite des acomptes déjà versés.

	Dotation 2025
MECS	3 731 146,51 €
SEMOH	353 556,82 €
TOTAL	4 084 703,33 €

Article 2

En application de l'article R.314-108 du code de l'action sociale et des familles, les dotations arrêtées prolongent leurs effets au-delà de l'année 2025, sur les premiers mois de l'année 2026, et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant dotation.

Article 3

A compter du **1^{er} janvier 2025** et jusqu'à parution du prochain arrêté de tarification, les tarifs des prestations sont fixés comme suit :

Pour le CTH :

Internat	194,37 €
Heb. Externalisé	86,04 €
DUM	154,52 €
Semoh	59,79 €

Le tarif pour la section Formation professionnelle sera calculé ultérieurement, après validation du nombre de journées annuelles prévisionnelles par le conseil départemental.

Article 4

Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Lyon, sis 18s4 rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03, dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

Article 5

Madame la Secrétaire générale de la Préfecture, madame la Directrice interrégionale de la Protection judiciaire de la jeunesse – Centre-Est, monsieur le Directeur général des services départementaux et madame la Directrice générale adjointe du pôle social sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Savoie et sur le site Internet du Département de la Savoie.

Chambéry, le

26 FEV. 2025

Le Préfet,

Le Président,

Par déléation
Le Directeur général
des services départementaux
Nicolas MARTRENCHARD

Par déléation
Le Directeur général
des services départementaux

Nicolas MARTRENCHARD

27 FEV. 2025
CERTIFIÉ EXÉCUTIF
Pour le Président du Conseil départemental,
Par déléation,

Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

